



Rapport financier 2018

Les travaux de saisie comptable, puis de clôture de l'exercice 2018 de la comptabilité d'Act Up-Paris ont été confiés pour la première année à l'association Alliance pour une Gestion Solidaire, 6 rue du chemin vert 75011 PARIS.

L'exercice comptable a commencé le 1^{er} janvier 2018 et s'est achevé le 31 décembre 2018. Il fait apparaître un déficit net de 122 098 €, pour un total des produits de 82 792 € et un total de charges de 204 890 €.

L'année 2018 a été marquée le renouvellement total du CA de l'association suite à la démission puis la tenue 3 semaine plus tard d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 31 mars 2018. La nouvelle équipe a donc dû prendre ses marques seule pour maîtriser l'ensemble des points de gestion de l'association. Cela explique notamment les subventions en fortes baisses, dues à des demandes tardives au cours de l'année.

Act-Up Paris a confié pour la troisième année sa gestion administrative et financière à l'association Alliance pour une Gestion Solidaire, dont le mandat a débuté en janvier 2016.

1. Faits marquants de l'exercice 2018

1.1. Redressement judiciaire

L'Association a été placée en redressement judiciaire à partir du 19 juin 2014. La période d'observation de l'association a été prolongée jusqu'au 19 septembre 2015. Le 1^{er} octobre 2015, le Tribunal de Grande Instance de Paris a prononcé un jugement arrêtant un plan de redressement d'une durée de 10 ans.

Il a été décidé courant 2018 de rembourser par anticipation 3 annuités. La dette du plan de redressement en cours s'élève à 65 854 € à fin 2018.

1.2. Ressources humaines

L'effectif salarié de l'Association était de 3 ETP au 31/12/2018.

1.4. Litiges en cours et risques encourus :

L'Association avait plusieurs affaires en cours en 2017 :

- Une affaire auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme est toujours en cours de traitement. Cette plainte contre la France, jugée recevable, vise la décision de la Cour de Cassation en 2008 d'annuler la condamnation de Christian Vanneste pour injure en raison de l'orientation sexuelle (condamnation prononcée en première instance et fixée en appel). Maître Caroline Mécarry suit le dossier à titre gracieux.
- La cours de cassation a débouté Ludivine de la Rochère et la plainte de la manif pour tous en janvier 2018. Cette plainte était pour diffamation car l'association avait fait une publication disant que la manif pour tous et Ludovine de la Rochère étaient homophobes. Me Geronimi suit ce dossier.

(https://www.francetvinfo.fr/societe/mariage/mariage-et-homoparentalite/homophobes-la-manif-pour-tous-perd-en-cassation-face-a-act-up-paris_2576338.html)

- 2018 : litige avec l'ancien CA. Suite à la démission de l'ancien CA puis l'abandon de l'association sans passation, une partie de l'ancien CA constitué de Mickael Zenouda, Remy Hamai, Xavier Cœur-joli, Christophe mathias (liste non-exhaustive) a décidé de créer une nouvelle association. La plainte de notre part vient du fait que le nom et la typographie utiliser pour cette association parasite et imite celles d'act up-Paris. Cette association se nomme « les actupiennes ». Avec la collaboration de Maître Lefort et du cabinet DTMV, nous avons donc d'abord fait des courriers demandant d'arrêter l'usage de ce nom et de cette typographie. Sans accord, nous nous sommes donc tourner vers la justice afin de protéger la marque et le nom de l'association, que l'on a déposé à l'INPI. La procédure suit actuellement son cours en proposant une conciliation avec un tiers.

2. Produits

Les produits de l'année 2018 atteignent 82 792 € contre 312 934 € en 2017.

2.1. Ventes de produits

Les ventes de produits Act Up-Paris – T-shirts, badges, bracelets, briquets etc. – ont baissé en 2018 à 2 424 € contre 6 243 € en 2017.

2.2. Dons et cotisations

- les dons s'élèvent à 26 950 € en 2018, contre 65 180 € en 2017.
- les cotisations s'élèvent à 1 875 € à fin 2018, contre 2 670 € à fin 2017.

2.3. Subventions d'exploitation

Les subventions s'élèvent en 2018 à 42 199 € contre 206 107 € en 2017. Cette baisse de 163 908 € est liée à la baisse des financements publics et privés.

Subventions publiques

Elles s'élèvent à 22 000 € en 2018, contre 108 500 € en 2017. Les financeurs publics sont les suivant :

- la DGS : 7 000 € de subventions en 2018 contre 22 000 € en 2017,
- l'INPES : pas de subvention en 2018 contre 31 500 € en 2017,
- DASES : pas de subvention en 2018 contre 40 000 € de subventions en 2017,
- DILCRAH : 5 000 € en 2017, non renouvelée en 2018
- RESERVE PARLEMENTAIRE : 10 000 € en 2017 non renouvelée,
- CNAM : 15 000 € (nouvelle subvention)

Subventions privées

Elles s'élèvent à 20 199 € en 2018, contre 97 607 € en 2017 et se décomposent de la façon suivante :

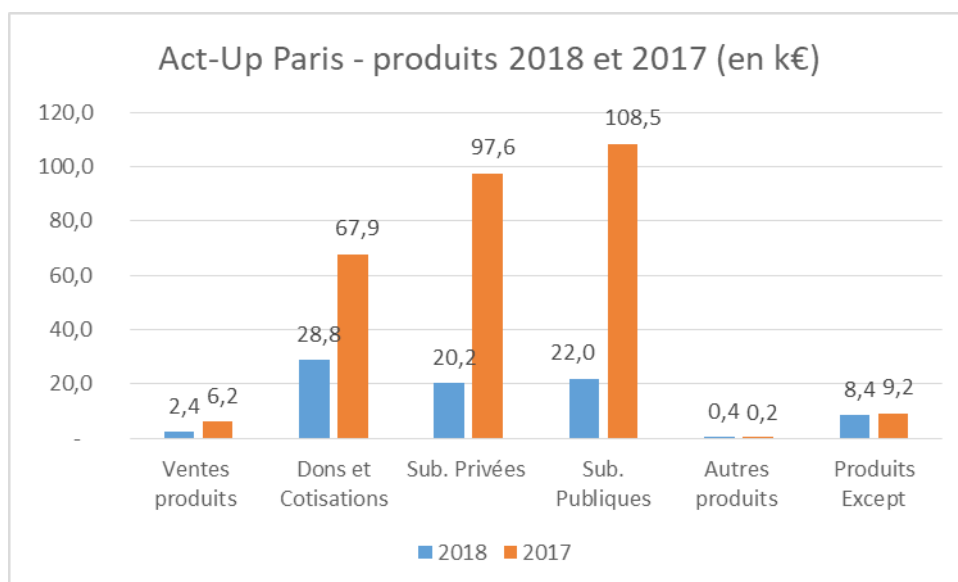
- 14 000 € : subventions de SIDACTION, identique à 2017,
- 6 199 € : dons de laboratoires, contre 83 607 € en 2017.

2.4. Autres produits d'exploitation

Les autres produits s'élèvent en 2018 à 410 € contre 283 € en 2017, ils incluent des revenus de cession de droits pour la réalisation du film : 120 Battements par minute (en 2016).

2.5. Produits exceptionnels

En 2018 les produits exceptionnels s'élèvent 8 360 € correspondant à des annulations de dettes de 2012. En 2017 les produits exceptionnels étaient de 9 165 €.



3. Charges

Le total des charges s'élève à 204 890 € en 2018, contre 224 691 € en 2017.

3.1. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2018 à 202 210 €, contre en 2017 223 655 €. Les principales évolutions sont les suivantes :

- achats et charges externes : 116 107 € en 2018 contre 169 800 € en 2017, principalement en raison de la baisse des achats de publication et d'études et prestations,
- salaires et charges sociales : 78 676 € en 2018 contre 52 436 € en 2017 en raison de l'embauche de deux nouveaux salariés : d'une part une personne qui devait prendre la suite du poste qui va être vacant dans quelques mois, l'autre afin de refaire à neuf le local et faire de l'accueil direct pour les usager de la permanence et les personnes du quartier qui passent régulièrement pour s'approvisionner en produit de prévention.

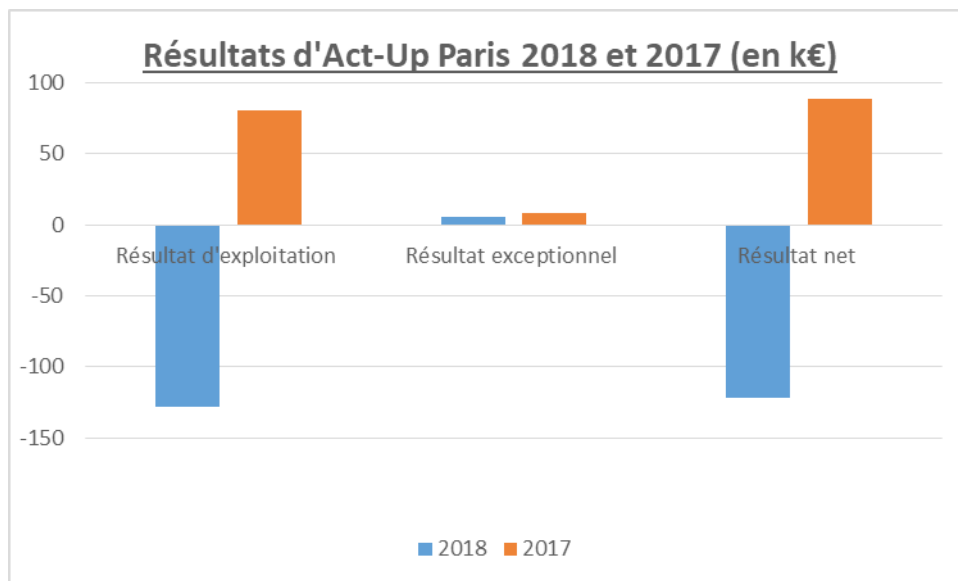
3.2. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont de 2 680 € en 2018 contre 1 036 € en 2017. Il s'agit pour 2 500 € d'un détournement de fonds de l'ancien trésorier.

4. Résultat de l'exercice

L'exercice 2018 se termine par un déficit de 122 098 €. Il résulte :

- du résultat d'exploitation pour -128 351 € en 2018 contre 80 081 € en 2017,
- du résultat exceptionnel de 5 680 € contre 8 129 € en 2017.



5. Bilan au 31/12/2018

Le total du bilan au 31/12/2018 s'établit à 222 717 € contre 403 331 € au 31/12/2017.

Au niveau de l'actif :

La trésorerie (comptes bancaires, PayPal, caisse), s'élève à 182 555 € contre 346 775 € à fin 2017.

Le poste créances s'élève à 30 421 € contre 35 155 à fin 2017.

Enfin, les charges constatées d'avance s'élevaient à 1 926 € à fin 2018.

Au niveau du passif :

Les fonds propres sont toujours positifs : ils s'élevaient à 99 911 € contre 222 010 € fin 2017, en raison du résultat de l'exercice 2018 à -122 098 €.

Il n'y a pas de provision pour risques cette année.

6. Événements post-clôture

Dans les événements post-clôture, nous pouvons en lister trois gros événements :

- Manifestation du premier decembre en collaboration avec le collectif Rosa Parks
- Exposition le 1^{er} decembre autour d'artiste séropositifVEs au point ephémère.
- Séminaire politique en début d'année 2019.

7. Évolution de l'association sur les prochains exercices

Lors du prochain exercice, l'association continuera les projets mis en place pour les 30ans de l'association. De plus nous avons pour projet un rapport sur la Réduction des risques pour les usagers de drogues par intraveuseuse.

Parallèlement a cela nous reprenons les projets déjà financé comme le site et le bulletin papier Réact'Up et les Répi.

Notre nombre de militants allant en grandissant nous avons pu nous mettre au travail sur plusieurs projets autres, lié aux différents événement politique et sociale de l'année 2018.

Enfin nous continuons la permanence droits sociaux qui pour des raisons budgétaires a du etre associé à un salariat pour garder le montant des subventions accordées.

8. Bénévolat

Pour l'exercice 2018, Act Up-Paris a continué l'utilisation d'un outil d'évaluation du temps passé par les bénévoles à effectuer des tâches liées aux missions de l'association. Celui-ci a permis d'estimer le nombre d'heures de bénévolat à 14 747. Celles-ci ont été valorisées au SMIC horaire chargé à 164 641,41 €. Elles se répartissent ainsi :

- représentations, préparation des actions : 2026 h,
- actions : 4173 h ;
- tâches routinières : 8548 h.

Ce volume souligne l'importance de l'implication des bénévoles dans les fonctionnements quotidien et les missions remplies par l'association.